

# MERCIER-EST

Le territoire est délimité par l'arrondissement d'Anjou au nord, le fleuve Saint-Laurent au sud, l'autoroute 25 à l'ouest et la ville de Montréal-Est à l'est.



## LES 5 TERRITOIRES

### Fonteneau

Situé au nord-ouest de Mercier-Est et délimité par les limites de l'arrondissement d'Anjou au nord, la rue Sherbrooke au sud, l'autoroute 25 à l'ouest et le boulevard Lapointe à l'est.

### St-Justin

Situé au nord-est de Mercier-Est et délimité par les limites de l'arrondissement d'Anjou au nord, la rue Sherbrooke au sud, le boulevard Lapointe à l'ouest et les limites de Montréal-Est (Georges V) à l'est.

### St-Victor

Situé au sud-est de Mercier-Est et délimité par la rue Sherbrooke au nord, le fleuve St-Laurent au sud, la rue Mousseau à l'ouest et les limites de Montréal-Est (Georges V) à l'est.

### St-François-d'Assise/St-Bernard

Situé au sud-ouest de Mercier-Est et délimité par la rue Dubuisson au nord, le fleuve St-Laurent au sud, l'autoroute 25 à l'ouest et le boulevard Pierre-Bernard à l'est.

### Ste-Claire/Ste-Louise-de-Marillac

Situé au centre-ouest de Mercier-Est et délimité par la rue Sherbrooke au nord, la rue Dubuisson au sud, l'autoroute 25 à l'ouest et la rue Mousseau à l'est.

**Zone de la RUI :** délimitée par la rue Hochelaga au nord, le fleuve St-Laurent au sud, l'autoroute 25 à l'ouest et la rue Georges V à l'est.